

LA TRADUCTION DES TEXTES DU RITUEL BAPTISMAL

IL y a dix ans — c'était en septembre 1952 — je présentais à la Session de Versailles un rapport sur l'interprétation des textes baptismaux¹. Le but de cette communication était essentiellement d'aider les nombreux prêtres du ministère, qui prenaient part à cette session, à mieux comprendre les textes du rituel. Mais, chemin faisant, j'étais bien obligé de souligner deux difficultés. La première était que le texte est en mauvais état et qu'il est déparé par des erreurs de transmission ou des corrections inintelligentes. La seconde était que les prières, faites pour préparer les catéchumènes au baptême au cours de toute une période liturgique, perdaient de leur sens lorsqu'on les bloquait en une seule séance une demi-heure avant l'acte sacramentel. En terminant, je souhaitais une réforme du rituel et, tout spécialement, la restitution des rites du catéchuménat à leur place normale.

Si je me permets de rappeler ce souvenir déjà lointain, ce n'est pas pour me poser en précurseur ou pour m'attribuer une part dans la récente réforme du rituel du baptême des adultes. Je suis au contraire persuadé que les rédacteurs de ce nouveau rituel n'ont pas lu le texte de ma communication. Car, s'ils ont rétabli les étapes du catéchuménat, ils se sont abstenus de changer quoi que ce soit au texte, sauf en quelques endroits, pour des raisons d'ordre pastoral. Il n'était pourtant pas difficile de le corriger, puisque les neuf dixièmes au moins des prières nous viennent du Sacramentaire gélasien. J'avais déjà signalé, dans ma com-

1. *L'interprétation des textes baptismaux*, dans *La Maison-Dieu*, n° 32, (1952), pp. 18-39.

munication, quelques corrections à faire. En voici une autre qui ne faisait aucune difficulté. Dans la prière *Domine, sancte Pater, omnipotens aeterne Deus qui es, qui eras*, (n. 14), on lit : « *Dignare exaudire eos, qui tibi cervices suas humiliant ad lavacri fontem.* » Qu'est-ce que cela peut vouloir dire ? Nous sommes encore au *secundus gradus*, très loin de la fontaine baptismale. Il s'agit en fait d'une prière d'introduction au catéchuménat par l'imposition du sel. On comprend l'attitude du catéchumène qui baisse la tête, avec humilité, pendant que le prêtre prie. Mais on ne voit pas du tout le sens du complément *ad lavacri fontem*. En fait ce complément, dans le texte original, n'a rien à voir avec le geste de baisser la tête; il appartient à la phrase suivante et sa position actuelle provient de l'omission d'un mot par homoïotéleuton : « *Dignare exaudire eos qui tibi cervices suas humiliant. Perveniant ad lavacri fontem.* » C'est un simple accident graphique, fréquent dans les manuscrits : un scribe a sauté des dernières lettres de *humiliant* à celles de *perveniant*, créant ainsi un texte boiteux. Il n'y avait aucune difficulté à restituer le mot omis, attesté par tous les plus anciens témoins depuis le Sacramentaire gélasien. Je ne vois pas ce que cette erreur de copiste a de particulièrement vénérable. Ce n'est pas là scrupule de philologue. C'est une question de bon sens. Si l'on veut que les textes soient traduits en langue vivante, il faut donner aux traducteurs un texte de base qui ne présente pas de problèmes insolubles et ne les oblige pas à des efforts de subtilité pour donner un sens à ce qui n'en a guère.

Un autre point sur lequel on est aujourd'hui invité à faire un contresens est l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus, Pater Domini nostri Iesu Christi, respicere dignare*. Elle est placée à la fin du *primus gradus* (n. 11) et est séparée de la bénédiction et de l'imposition du sel. Or elle se rattache évidemment au sel. Ce n'est pas la croix qui est *signum sapientiae*, mais le sel béni (voir plus loin, *accipe sal sapientiae*). C'est d'ailleurs un symbolisme bien connu dans l'antiquité. Le sel est la *medicina*, il doit préserver de la corruption (*omnium cupiditatum foetoribus careant*). Placée là où elle se trouve actuellement, cette oraison n'a plus

aucun sens. Les traducteurs se trouvent devant un problème insoluble. Ou bien ils traduiront exactement, en faisant comprendre qu'il s'agit du sel, et personne ne verra ce que vient faire ici cette oraison. Ou bien ils feront un contresens et feront comprendre qu'il s'agit du signe de la croix. Ce contresens se trouvait dans la première édition du rituel français. Il a été corrigé dans la seconde édition. Le fait qu'il est appuyé par l'organisation actuelle du rituel ne l'empêche pas d'être un contresens regrettable. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi l'imposition du sel constitue un *secundus gradus*. C'était un rite d'admission au catéchuménat en même temps que la signation. La discipline antique distinguait les simples catéchumènes, admis parfois dès leur jeune âge, comme saint Augustin, des *electi* qui avaient donné leur nom pour le prochain baptême solennel et qui étaient soumis, durant le carême, à des scrutins et à des instructions particulières. L'imposition du sel n'appartenait pas à cette période, mais à la première admission.

Je m'excuse de ces critiques. Mais on ne peut pas demander aux traducteurs de faire des versions modernes qui soient meilleures que le texte. Je me réjouis certes de ce que les étapes du catéchuménat soient rétablies, et aussi de ce que des latitudes soient données aux évêques de procéder à des adaptations souhaitables, y compris la traduction des exorcismes si c'est jugé désirable par les catéchumènes. Tout cela relève d'un souci pastoral qui répond aux désirs légitimes d'un grand nombre d'évêques, spécialement dans les régions de mission. Mais je ne vois pas ce qu'il y a de pastoral à maintenir des erreurs et des contresens qui déparent ces textes vénérables.

Pour le détail, je ne puis reproduire ce que j'ai écrit dans le numéro 32 de *La Maison-Dieu*, et je me permets d'y renvoyer le lecteur. Tout ce que je puis ajouter, ce sont quelques conseils généraux à l'usage des traducteurs. J'ai fait partie de plusieurs équipes de traduction et je me rends compte des difficultés de l'entreprise. Elles doivent être bien plus grandes dans les pays de mission, surtout là où il n'y a pas encore de langue chrétienne complètement évoluée.

La difficulté principale est de concilier la fidélité avec l'intelligibilité. Pour maintenir cet équilibre, il faut qu'une équipe soit composée d'éléments complémentaires. Elle ne doit pas être trop nombreuse — le grand nombre est souvent un obstacle à un travail utile — mais elle doit comporter des compétences différentes : latinistes qui connaissent bien le latin liturgique, spécialistes qui connaissent bien la langue de traduction, pasteurs qui ont l'expérience du ministère. S'ils se mettent d'accord sur le but et les principes de leur travail, chacun respectant la compétence des autres, ils pourront arriver à des résultats satisfaisants.

J'ai peut-être l'air d'énoncer un truisme. Mais en fait il est facile de deviner que les comités de traduction sont parfois recrutés au hasard. Je pourrais citer tel rituel bilingue dans lequel la traduction en langue vulgaire n'est que le décalque de la première édition du rituel français, avec tous ses contresens. Il est évident qu'aucun des membres de cette commission n'avait de compétence en matière de philologie latine. Indépendamment d'ailleurs du danger de propager les erreurs de traduction, il y a un inconvénient à travailler sur une traduction en langue moderne. Le traducteur est lié par le mécanisme de sa propre langue et il ne trouve pas toujours le meilleur moyen de rendre certaines nuances. Les traductions au second degré risquent d'appauvrir progressivement le texte.

Même si on a une équipe bien constituée, il n'est pas toujours facile de trouver une transposition exacte. On risque de sacrifier la fidélité à l'intelligibilité. Il faut se rendre compte que l'intelligibilité est toujours relative. Un texte français, anglais ou allemand sera intelligible à une partie des lecteurs, mais restera difficilement compréhensible à une autre partie, suivant leur degré de culture ou de préparation. Le tout est de savoir à quelle catégorie de lecteurs ou d'auditeurs on s'adresse.

Il est bien clair que les traductions du rituel ne sont pas faites pour les théologiens ou les savants. Il est non moins clair qu'elles ne sont pas davantage faites pour des païens ou des incroyants qui n'ont aucune préparation. La liturgie n'est pas un instrument de propagande à l'usage des gens du dehors. Les prières du baptême, en particulier, sont faites pour des catéchumènes qui sont en cours d'ins-

truction. Elles ne dispensent pas de la catéchèse, elles la supposent. Et la catéchèse à son tour doit préparer à la compréhension des prières. Il faut renoncer à faire des traductions tellement limpides que n'importe qui puisse en comprendre immédiatement tout le sens. On ne peut pas faire une liturgie valable pour un peuple qui ne connaît rien de la Bible. Le christianisme n'est pas une philosophie abstraite que l'on peut transposer, sans plus, dans n'importe quel langage. C'est une religion historique qui a ses racines dans l'Ancien Testament et dans le monde sémitique. Elle a pénétré dans le monde hellénistique comme un corps étranger. Grecs et Romains ont dû s'adapter à ce monde de la Bible qui leur était parfaitement inconnu. Il en est de même des jeunes nations qui entrent aujourd'hui dans l'Église. Or les prières liturgiques sont dans une très large mesure inspirées de la Bible. On y trouve sans cesse, sinon des citations, du moins des allusions bibliques. Citons au hasard : *fili promissionis, caecitas cordis, janua pietatis, expoliati veterem hominem, spiritu ferventes*. Tout cela est parfaitement incompréhensible pour qui ne connaît pas l'Ancien et le Nouveau Testament. La tentation, à laquelle ont succombé certains traducteurs, est d'édulcorer, sinon d'éliminer, les allusions bibliques, sous prétexte que cela ne dit rien à la plupart des chrétiens. Mais le remède est pire que le mal, car cela exclut désormais toute occasion d'une catéchèse biblique. Vouloir faire une traduction des textes liturgiques accessible à l'homme de la rue est une illusion dangereuse. Il est au contraire souhaitable que les traducteurs recourent aux versions bibliques qui existent en leur langue, afin que ces allusions bibliques restent bien senties. Pour cela, il faudra que les traductions aient un caractère créateur. La prière chrétienne a besoin d'une langue chrétienne. Il s'est créé, aux premiers siècles, un grec et un latin chrétiens, sur la base principalement des versions bibliques. Il faudrait que, dans les pays nouveaux, il se crée aussi une langue chrétienne sur la même base.

Un autre travail préliminaire qui sera utile aux traducteurs est la comparaison des diverses parties du rituel baptismal. En dehors d'un petit nombre de pièces plus tar-

dives, il est assez homogène, et les textes s'éclairent mutuellement. Le sens primitif de la signation *Accipe signum crucis* (n. 9) s'éclaire par la formule des exorcismes : *Et hoc signum crucis... numquam audeas violare*. La *ianua pietatis* (n. 11) est expliquée par l'oraison *Deus immortale praesidium* (n. 28) où il est question de la parabole du débiteur importun : *ianuam pande pulsanti*. Les termes de *gratia* et de *benedictio* pour désigner le baptême reviennent plusieurs fois. Il ne s'agit pas seulement de traduire ligne par ligne un texte quelconque. Le traducteur doit se pénétrer de l'esprit qui a inspiré les textes qu'il traduit et éviter d'y faire entrer ses idées propres, tout autant que d'y introduire des précisions théologiques qui sont à leur place dans un traité de dogmatique, mais qui sont étrangères à la prière liturgique. S'il y a des corrections à faire, ce n'est pas la besogne du traducteur.

Le souci de clarté ne doit pas nuire non plus à la qualité de la langue. Le traducteur doit se plier au mécanisme de la langue de traduction; mais il ne doit pas avoir le souci de faire « populaire ». On ne parle pas à Dieu comme à l'épicier du coin. C'est d'ailleurs une tendance naturelle de relever la qualité de la langue quand on s'adresse à un supérieur. Chez certains peuples, on emploie un vocabulaire différent quand il s'agit du roi, même pour les choses de la vie courante. C'est évidemment à chaque équipe de trouver l'équilibre qui convient; mais il ne faut pas partir d'idées fausses.

Il est souhaitable aussi que ces traductions soient essayées avant d'être mises dans l'usage courant. C'est aux évêques qu'il appartient de faire faire ces expériences préliminaires. Un texte sonne parfois tout autrement quand il est lu dans une cérémonie réelle, avec un auditoire authentique, que quand il est lu dans une salle quelconque ou même dans une cérémonie artificielle organisée pour la circonstance. Un auditoire réel est souvent moins difficile qu'une réunion de spécialistes. Il aura des réactions plus saines et plus spontanées que des gens qui sont là pour épier les faiblesses du texte.

Je souhaite en tout cas qu'on procède sans trop de précipitation. Il est toujours regrettable de publier des traduc-

tions qu'il faut changer complètement au bout de deux ans. Mieux vaut mettre six mois de plus et prendre le temps de faire des essais partiels avant de faire imprimer des éditions définitives.

Si ces équipes de traducteurs sont bien constituées, elles pourront servir dans la suite pour la traduction d'autres textes liturgiques, dans la mesure où elle serait autorisée. Il est à craindre que, dans certaines régions, on soit pris au dépourvu et qu'on ne dispose pas d'un personnel suffisamment préparé à sa tâche. Il faudra s'en sortir avec les moyens du bord. Ce n'est pas une raison pour ne pas prévoir l'avenir. Il faudrait préparer des jeunes qui pourront plus tard faire mieux que leurs prédécesseurs. Ces traductions ne sont approuvées que pour dix ans. D'ici là, espérons que les évêques missionnaires auront pu envoyer en Europe des candidats pour leur donner une formation technique indispensable.

BERNARD BOTTE.